

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

Les travaux sont encore en cours au comité paritaire EHDAA national qui devait présenter ses recommandations le 1^{er} février 2011. À la fédération, on nous dit que le climat des discussions est bon mais force est de constater que le rythme, lui, n'est pas à la hauteur de ce que réclament les enseignantes et les enseignants.

À la suite du discours du trône et du dépôt du budget, il apparaît que notre gouvernement investira de l'argent en éducation mais uniquement pour des infrastructures, des uniformes d'équipes sportives et des tableaux numériques. La solution gouvernementale pour pallier aux difficultés vécues avec l'intégration des élèves HDAA sera le vouvoiement dans les écoles. C'est une autre approche réductionniste du gouvernement qui refuse d'amener le débat de l'intégration scolaire sur la place publique. On cherche également à embrouiller le débat des élèves HDAA en parlant d'enseignement de l'anglais de façon intensive en 6^e année, tout en oubliant de parler de l'enseignement du français aux élèves des écoles anglophones.

Notre fédération continue à porter nos revendications telles que présentées dans le document *32 revendications pour une intégration réussie* et qui reposaient sur les quatre axes suivants :

- I- La prévention et l'intervention précoce : des mesures incontournables
- II- L'identification des difficultés de l'élève au cœur du processus
- III- Les conditions préalables à l'intégration
- IV- La valorisation et l'investissement dans l'école publique

Espérons que notre gouvernement, qui mentionne régulièrement que l'éducation est sa priorité, prendra au sérieux les revendications des enseignantes et des enseignants. Ceux-ci sont les premiers intervenants qui connaissent le mieux les mesures d'appui et de soutien qui feraient une différence dans leur salle de classe et dans leur milieu.

Continuez donc à remplir les formulaires de demande de services et de reconnaissance pour obtenir des services pour chaque élève HDAA ou à risque dans vos classes. Continuez à nous informer des difficultés d'intégration. Continuez à réclamer tous les services nécessaires afin de continuer à offrir un enseignement de qualité.

En terminant, je voudrais remercier Radio-Canada pour sa série intitulée *Parole de finissants* qui présentait, tout au long d'une semaine, des reportages sur divers thèmes scolaires liés principalement au niveau secondaire. Je désire souligner les excellentes interventions de M. Martin Labrecque qui représentait les enseignantes et les enseignants au forum public qui clôturait la semaine. Pour les personnes qui désirent en savoir plus sur le sujet : <http://www.radio-canada.ca/parolesdefinissants/>

Gaston Audet, président

UNE NOUVELLE COALITION VOIT LE JOUR

Le 10 mars dernier, la FAE était fière d'annoncer son association avec plusieurs partenaires dans le cadre de la mise sur pied d'une nouvelle coalition « Pour une intégration réussie ».

Avec cette nouvelle coalition, la FAE veut s'assurer que le gouvernement Charest respecte ses engagements en matière d'EHDAA, mais également pour les élèves du régulier.

Outre la FAE, on retrouve, dans cette coalition, des groupes très crédibles tels que la fédération des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et l'association des pédiatres du Québec ainsi que M. Gérald Boutin, enseignant au Département d'éducation et de formation spécialisée de l'UQÀM.



Pour les enfants qui ne reçoivent pas les services et l'enseignement auxquels ils ont droit ;

Pour les parents qui, trop souvent, doivent se tourner vers le privé ;

Pour les enseignantes et les enseignants qui ne peuvent, à eux seuls, répondre à tous les besoins ;

Nous croyons qu'il est grand temps d'agir.

Le SEO a adhéré à cette coalition ainsi que plusieurs autres syndicats de la FAE. Nous vous invitons à vous joindre à cette coalition sur une base individuelle en visitant le site : www.pouruneintegrationreussie.org.

Inscrivez-vous et demandez à vos connaissances de visiter le site.

Robert Guérin, vice-président

Victime de violence ?

La cyberintimidation est l'affaire de tout le monde et la meilleure réponse est dans l'action et la prévention.

→ Ce que l'on peut faire comme enseignant :

→ Ce que l'école peut faire :

- ▶ Soyez attentifs aux signes de détresse révélateurs d'une possible intimidation chez les élèves ;
- ▶ Si le coupable est un camarade d'école, allez voir la direction de l'école et demandez-lui de vous aider à régler le problème ;
- ▶ Intégrer dans son programme des activités reliées à l'anticyberintimidation (des somme\$¹ du MELS sont dédiées aux commissions scolaires pour prévenir et traiter la violence : faire venir un conférencier par exemple. S'informer auprès de la GRC pour en connaître plus sur leur programme et trousse pédagogique pour contrer la cyberintimidation).
- ▶ Modifier le code de vie de manière à y ajouter le harcèlement par internet et par téléphone cellulaire. Il faut interdire spécifiquement l'intimidation en ligne.
- ▶ Des sanctions devraient être prévues en ce qui concerne la violence faites aux élèves et aux enseignantes et enseignants.

En 2011, on ne peut fermer les yeux sous prétexte que les échanges n'ont pas lieu à l'intérieur des murs de l'école. Les cas d'intimidation ont généralement lieu loin des regards des adultes.

On peut enregistrer tout message de harcèlement et le faire parvenir aux fournisseurs de service internet (Yahoo, Hotmail, etc.) La plupart des fournisseurs ont des politiques et des sanctions appropriées à l'égard des utilisateurs qui se livrent au harcèlement sur leur serveur.



- ▶▶ Alerter la police quand l'intimidation inclut des menaces physiques.

La cyberintimidation et la loi

Certaines formes de cyberintimidation tombent sous le coup de la loi. Le code criminel du Canada considère que communiquer avec quelqu'un de manière à lui faire craindre pour sa

¹ Mesure 30342 / Pour prévenir et traiter la violence

S O M M A I R E	
Message du président	1-2
Une nouvelle coalition voit le jour..	2
Victime de violence ?	3-4-5
Touche pas à mon prof	5
Session de formation :	
statuts précaires	5
Journée pédagogique : les enseignants en ont ras le bol	6
Le bulletin	7
Mouvement de personnel	7
Intégration ne rime pas avec disparition des classes spécialisées	8
Jour de la Terre à l'école	9
Spécialistes au primaire	9
Exposition printanière	10
Avis de recherche : décrocheuses ..	10
Civilités	10-11
Les pires histoires ignorées d'en haut	11

sécurité ou celle de ses proches est un acte criminel. Il est également criminel de publier un libellé diffamatoire qui insulte quelqu'un ou qui peut nuire à sa réputation en l'exposant au mépris, à la haine ou au ridicule. La cyberintimidation peut aussi violer la loi canadienne sur les droits de la personne si elle répand la haine et la discrimination basées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut marital ou familial et les handicaps physiques ou mentaux.

Ce qu'en dit notre convention collective - Article 14-3.02

La commission et le syndicat reconnaissent que tout enseignant a droit à l'exercice en pleine légalité des droits et libertés tels qu'ils sont affirmés dans la Charte des droits et libertés de la personne.

La commission convient expressément de respecter, dans ses gestes, attitudes et décisions, l'exercice pour tout enseignant, en pleine légalité, de ces droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence pouvant constituer une discrimination au sens de la Charte mentionnée à l'alinéa précédent.

Ce qu'en dit le MELS :

Le Ministère de l'éducation, du loisir et des sports (MELS) s'est positionné clairement par l'introduction de son plan triennal pour traiter et prévenir la violence (avril 2008-2011). Ce plan constitue une réponse aux attentes du milieu scolaire. Un investissement de 17 M\$ répartis sur trois ans, de 2008-2009 à l'année scolaire 2010-2011, fut annoncé pour supporter sa mise en œuvre.

Votre direction vous en a-t-elle parlé ?

Dépense-t-on l'argent à bon escient ?

Il n'est pas normal que, dans certaines écoles, on ne connaisse pas encore ces mesures et les sommes dédiées (30342-30343).

Le plan d'action ministériel présente une vingtaine de mesures dont le but est de favoriser l'instauration **d'un climat sain et sécuritaire pour tous les élèves et pour tous les acteurs du milieu scolaire.**

Ce qu'en dit notre Fédération

Dès l'automne 2011, la Fédération entend mettre en fonction un outil de compilation et de suivi de la situation de la violence à l'égard de ses membres.

À l'issu du sondage Léger Marketing en mai 2010

85% des enseignants semblent avoir été victimes de violence psychologique ou verbale et la moitié d'entre eux déclare avoir vécu une forme de violence physique.

Seulement 21% du personnel enseignant juge avoir reçu une formation adéquate pour faire face à la violence dans leur milieu de travail.

La moitié des victimes de violence indique n'avoir reçu aucun soutien de la direction de leur école à la suite des actes de violence subis.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente
en relations du travail

« TOUCHE PAS À MON PROF » !

Vous êtes une victime de violence ? N'oubliez pas de remplir la déclaration d'événement à caractère violent et d'en faire parvenir une copie au syndicat pour son registre, de vous garder une copie personnelle et de remettre l'original à la direction.

Dans certaines commissions scolaires, on vous référera au rapport d'accident de travail et ce, même s'il n'y a pas de traces physiques causé par l'événement.

Prenez le temps de dénoncer la situation, qu'il y ait blessures ou non.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en
relations du travail

SESSION DE FORMATION :

STATUTS PRÉCAIRES

Une session de formation à l'intention des enseignantes et enseignants à statut précaire se tiendra le **14 avril 2011 à 18 h 30 au Club de golf Tecumseh.**

Le plan de travail et les formulaires d'inscription sont disponibles auprès de la personne déléguée de votre établissement. La préinscription est obligatoire et la date limite pour le faire est le 8 avril.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en
relations du travail

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE : les enseignants en ont ras le bol !

La lourdeur de la tâche se fait de plus en plus sentir, du préscolaire à l'éducation des adultes. C'est simple : la charge de travail est lourde et exténuante et les enseignants ont besoin de temps pour planifier. Planifier c'est faire de la recherche, c'est préparer notre matériel pour rendre nos cours intéressants.

Un bon cours intéressant garde la motivation des élèves et permet de diminuer les interventions face à la discipline, vous dira une bonne direction. Alors, pourquoi ne laisse-t-on pas aux enseignants plus de temps lors des journées pédagogiques ?

Pour quoi faire ?

Pour planifier, préparer leurs cours, les laboratoires et le matériel, s'ajuster, organiser la classe (coller, découper, placer, afficher, réviser, échanger du matériel, en emprunter, alouette...) discuter avec les collègues et s'enrichir de l'expérience.

Pourquoi les directions semblent-elles croire que, pour améliorer notre pratique, une journée de formation est le remède, la panacée de tous les maux ?

Il faut former les profs qui ne comprennent rien ; ensuite, ils pourront combler toutes les lacunes !

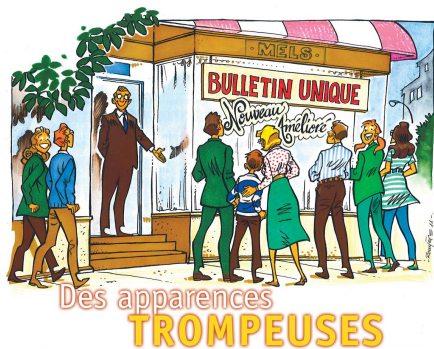
Enfin, on se demandera comment il se fait que les enseignants tombent au combat. Et on souhaite se pencher sur le taux d'absentéisme et les congés de maladie chez les enseignants! (voir article La Presse du 10 janvier 2011, *L'absentéisme dans les écoles. Une situation préoccupante pour les commissions scolaires*).

Pourquoi ne pas laisser les enseignants respirer ? Ils en ont ras le bol des réunions, des formations et du stress qui augmente lors des journées pédagogiques parce qu'on brûle leur temps de planification et qu'on arrive toujours avec de nouvelles exigences. Nous savons comment fonctionne une classe et comment faire la classe. Il y a des limites à ce qu'on peut faire après 16 h. Il y a des limites à toujours en rajouter.

C'est au conseil des enseignants (précédant la prochaine journée pédagogique) que les représentants de l'école doivent voir avec la direction l'ordre du jour et le contenu de la journée. La planification des journées pédagogiques qui relèvent de l'école est un objet qui doit être soumis au conseil des enseignants (ou à l'assemblée générale des enseignants – entente locale, chapitre 4). Et c'est là qu'il faut se faire entendre et placer à l'ordre du jour « **planification dans nos classes** » si votre direction n'a pas encore compris qu'il vous faut du temps pour respirer, pour travailler correctement !

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

LE BULLETIN



Saviez-vous que notre fédération (la Fédération autonome de l'enseignement) revendique d'alléger la tâche des enseignants au regard de l'évaluation et de répondre à leurs besoins ?

Afin d'assurer que le personnel enseignant ait le temps et l'espace réel pour s'approprier les changements, la FAE demande à la ministre le report de l'application des changements en évaluation proposés par le MELS. Ainsi, le 2 février dernier, les membres du conseil fédératif (dont vos représentants du SEO) ont résolu d'exiger, pour la prochaine année, le report de l'application des changements en évaluation proposés par le MELS. Avez-vous lu les 4 pages sur le bulletin unique ayant pour titre **des apparences trompeuses** ?

Appelez Robert Guérin pour connaître le plan d'action si vous n'avez pas de délégué dans votre école.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1^{er} juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1^{er} juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2011-2012, à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

Intégration ne rime pas avec disparition des classes spécialisées

Certains de nos membres croient à tort que peu importent les difficultés ou le handicap d'un élève, ce dernier doit être intégré en classe régulière.

Il est vrai que la Politique de l'adaptation scolaire du MELS privilégie clairement l'intégration. Cependant, dans cette même politique, il est mentionné que la commission scolaire doit procéder à l'intégration *à moins que cela ne constitue pour elle une contrainte excessive ou ne porte atteinte de façon importante aux droits des autres élèves.*

Les classes spécialisées ont donc encore le droit d'être en place et existent toujours dans les trois commissions scolaires se trouvant sur le territoire desservi par le SEO. Vous retrouverez dans les lignes qui suivent les différentes classes spécialisées de chacune des commissions scolaires. Si vous jugez que l'on répondrait mieux aux intérêts et besoins particuliers de l'un de vos élèves à l'intérieur d'une classe d'aide, faites un signalement à votre direction d'établissement.

Types de classe spécialisée à la CSCV

- Déficience moyenne à sévère et profonde
- Transit
- Classe langagière
- Trouble envahissant de développement
- Soutien à la vie scolaire
- Dysphasie et troubles spécifiques d'apprentissage

Types de classe spécialisée à la CSPO

- Troubles sévères d'adaptation et difficulté d'apprentissage
- Trouble spécifique d'apprentissage
- Multihandicapé
- Troubles sévères de communication
- Déficiences multiples
- Classe de langage et déficience atypique
- Troubles sévères de langage
- Classe de transition
- Centre spécialisé (centre hospitalier Pierre Janet)
- Groupe PACTE

- Groupe DÉFIS
- Trouble envahissant du développement

Types de classe spécialisée à la CSD

- Trouble envahissant du développement
- Réadaptation
- Accompagnement à la vie (multihandicapés)
- Éveil à l'autonomie
- Troubles sévères du langage
- Dysphasie
- Éveil à la vie scolaire
- Éveil aux apprentissages
- Troubles spécifiques d'apprentissage en lecture
- Adaptation à la réalité scolaire
- Service de transition
- Classe d'accueil
- Classe alpha

***Il faut noter que pour les 3 commissions scolaires, il existe des parcours adaptés au secondaire.**

Claude Tardif, vice-président



JOUR DE LA TERRE À L'ÉCOLE

La planète y gagne et vous aussi

Encore une fois, cette année, le 22 avril sera le Jour de la Terre. Ce sera l'occasion pour les membres du SEO et leurs élèves, comme pour des millions d'autres personnes sur la planète, de poser des actions environnementales.

Vous organisez une activité liée à l'environnement dans votre école primaire ou secondaire ? Inscrivez-la au calendrier du Jour de la Terre avant le 22 avril 2011 au www.jourdelaterre.org. Vous courrez ainsi la chance de gagner de nombreux prix.

Toutes les écoles peuvent participer au concours « le Jour de la Terre à l'école » en inscrivant leurs activités au calendrier en Ligne du jour de la Terre. Vous courez alors la chance de gagner un des nombreux prix (voir inscription et règlements : www.jourdelaterre.org) offerts par l'organisation *Jour de la Terre*. Une école a autant de chances de gagner qu'elle a d'activités inscrites avant le 22 avril 2011. Pratiquement toutes les activités environnementales sont admissibles : corvées de nettoyage, plantations, activités de compostage ou de recyclage, etc.

Le Jour de la Terre est l'événement environnemental participatif le plus important sur la planète. C'est donc dire que les gestes posés feront une différence car il y aura un effet de masse.

C'est dans cette optique que le SEO vous encourage à passer à l'action. Informez-nous de votre activité au tardifc@s-e-o.ca et vous serez éligibles à un prix de participation. Le SEO remettra à l'enseignante gagnante ou à l'enseignant gagnant un certificat cadeau de 50 \$ dans une boutique locale de son choix. De plus, un certificat cadeau de 75 \$ de L'Échelle du monde sera offert au groupe gagnant afin de remercier les élèves pour leur participation.

Il est à noter que la plupart des écoles souligneront le Jour de la Terre le 21 avril (le *Jour de la Terre* officiel est le 22) puisque le vendredi 22 sera congé.

Ceci n'est pas un concours d'originalité. Chaque geste compte. Ne soyez pas timides. Inscrivez-vous.

Le comité HEROS

SPÉCIALISTES AU PRIMAIRE - AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

- 1 Les spécialistes qui font plus d'une école doivent avoir un maximum de 10 rencontres collectives et 3 réunions de parents dans leur école d'affectation seulement.
- 2 Tous les spécialistes au primaire sont invités à nous rejoindre pour questions ou commentaires à : info@s-e-o.ca

Les membres du comité des spécialistes du SEO

Le CONSEIL DES ARTS D'AYLMER présente

Exposition printanière 2011

Vendredi le 8 avril de 19 à 21 h 30

Samedi le 9 avril de 11 h à 17 h

Dimanche le 10 avril de 11 h à 17 h

Endroit : Hôtel Château Cartier, 1170 chemin Aylmer, Gatineau

Soyez des nôtre pour le vernissage !

Vendredi le 8 avril : 10\$ (hors d'œuvres, consommations, musique jazz)

Pour renseignements : 819 682-3766 www.artsaylmer.com

AVIS DE RECHERCHE DÉCROCHEUSES

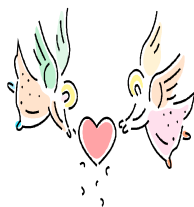
La FAE lance un appel à tous, mais particulièrement aux enseignantes et enseignants du secondaire, afin de recruter des filles ou des femmes qui ont décroché des études depuis au moins deux ans sans obtenir leur D.E.S. On leur offre de participer à un projet de recherche sur le décrochage scolaire des filles en accordant, sur rendez-vous, une entrevue téléphonique d'environ une heure. Une compensation monétaire leur est offerte et la confidentialité des renseignements est assurée.

Afin d'y participer, les candidates doivent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : recherche@lafae.qc.ca ou par téléphone au (514) 666-7763 ou sans frais, au 1 877 387-4774.

CIVILITÉS :

Prenant part à leur douleur, nous voulons offrir nos sincères condoléances à Nancy Gauthier, enseignante à l'école du Bois-Joli ainsi qu'à son conjoint, Claude Tardif, vice-président au SEO pour le décès de la mère de Nancy survenu durant la semaine de relâche.

Que ce message de sympathie puisse apporter réconfort et un certain apaisement à toute la famille.



Nos pensées accompagnent Chantal Potvin, enseignante à l'école St-Paul pour le décès de sa mère survenu le 7 mars dernier. Aussi, nous adressons nos sympathies à Isabelle Gagnon, enseignante à l'école du Plateau qui elle, perdait sa belle-maman.

Acceptez nos sincères condoléances.

Nos condoléances sont offertes à Stéphanie Duchesne, enseignante à l'école De l'Odysée de la CSD pour le décès de sa mère survenu dernièrement. Nous compatissons avec vous et votre famille pour la perte de cet être cher.



Nous adressons toutes nos félicitations à Isabelle Maillé, enseignante à l'école secondaire Nicolas-Gatineau ainsi qu'à son conjoint pour la naissance de leurs jumeaux identiques nés samedi le 12 mars. Ils se prénommeront Samuel et Nathan. Nous souhaitons beaucoup de bonheur à la nouvelle famille !

Les pires histoires ignorées d'en haut

J'ai eu un élève trisomique dans ma classe sans aucun service ou aide.

Cette même année, j'avais un élève en très grande difficulté. J'étais convaincue qu'il était dyslexique. Il a été évalué l'année suivante, au secondaire, et a été diagnostiqué « sévèrement dyslexique ».

J'ai eu un élève avec un trouble de comportement grave. Les parents refusaient toutes formes d'évaluations. Je pouvais faire appel à un technicien lorsque l'élève était en grande « crise ». Il faisait des crises à toutes les semaines (frappait, grognait et lançait des chaises ou pupitres). Il avait même cassé le nez d'un autre élève l'année précédente.

Lors de ses crises, on devait le maîtriser pour éviter qu'il ne se blesse ou blesse un autre élève. Au mois de mars, il a mordu le directeur lorsqu'il le maîtrisait; cette fois-là, il a été retourné à la maison.

À ma première année d'enseignement, j'ai remplacé une enseignante qui était en épuisement de travail. J'ai vite compris pourquoi elle était en épuisement ! Dans cette classe de 2^{ème} année, il y avait un élève qui se cachait sous son bureau en tout temps, un autre qui frappait et pinçait les amis, un troisième élève qui crachait sur les autres et plusieurs autres avec des troubles d'apprentissage. Étant au tout début de ma carrière, j'ai eu beaucoup de difficultés avec ce groupe et je n'ai reçu aucune aide de la part de la direction. C'est grâce aux autres profs de l'école que j'ai survécu. Il y a un manque de service dans les écoles. On doit ajouter des psychologues, T.E.S., ortho, classes spéciales etc. pour aider les nouveaux profs et les plus vieux.

J'ai un élève avec des troubles du comportement (il est accompagné d'une technicienne).

Cet élève est médicamenté (longue durée) mais après le dîner, souvent, il ne fonctionne plus. Il se lève, se promène et fouille dans les pupitres des autres élèves. Il doit être retiré du groupe puis revenir en classe afin de faire les travaux commencés.

Il peut être violent envers les autres (sur la cour ou dans le cours d'éducation physique). S'il décide qu'il passe dans le corridor, il pousse.

C'est très dérangement pour les élèves de toujours avoir à « attendre » que cet élève se calme pour être capable de continuer.

Le climat de la classe est perturbé à cause d'un seul élève qui ne devrait pas être placé dans un groupe régulier.